

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAOVIE

Séance du 15 juillet 2026

Délibération n°
20260715-03

L'an deux mille vingt-six et le quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 14
Votants 19

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Hervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, Mme GRIVEL Allma, Mme BOCHATON Isabelle, M. BECHET Hervé, M. COMPOIS Alexandre.

Date de la convocation
7 juillet 2026

Absents : Mme NEPLAZ Sandra (pouvoir à Mme METRAL Laure), M. BOCHATON Sébastien (pouvoir à M. BECHET Hervé), Mme SERVOZ Nathalie (pouvoir à Mme SERVOZ-COCHARD Nadine), M. CHESSEL Pascal (pouvoir à M. GRAS Jean-François), M. THIERY Benoit (pouvoir à M. BOCHATON Philippe).

A été nommée secrétaire : Mme GUYOT Patricia.

OBJET

CLECT – DESIGNATION DES MEMBRES

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le

16 JUIL. 2026

et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

16 JUIL. 2026

Le Maire
Georges BLANC



L'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit l'institution, dans les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique, d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Cette commission est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale, notamment pour la détermination des attributions de compensation.

La communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance prévoit de procéder prochainement à la création de cette commission et à la fixation de sa composition.

Dans cette perspective, il est demandé à chaque commune membre de désigner les représentants appelés à siéger au sein de la CLECT parmi les membres du Conseil Municipal.

Il est proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Désigne Monsieur Georges BLANC en qualité de membre titulaire et Monsieur Pascal CHESSEL en qualité de membre suppléant de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance.

Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 15 juillet 2026
Le Maire
Georges BLANC

La Secrétaire de séance

Patricia GUYOT